

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2018-2019

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le **Distributeur**) relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019 (dossier R-4011-2017). La demande du Distributeur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

La Régie envisage de tenir une séance d'information et de consultation publique sur cette demande. Le cas échéant, la Régie fera connaître les modalités (date, heure et lieu).

LA DEMANDE

Pour l'année tarifaire 2018-2019, le Distributeur propose une hausse des tarifs d'électricité de 1,1 % pour l'ensemble des clients, à l'exception des clients industriels de grande puissance pour lesquels la hausse demandée est de 0,8 %. Le Distributeur demande également à la Régie d'approuver les caractéristiques du mécanisme de réglementation incitative qu'il propose.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2017-086, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie et au Distributeur au plus tard le **17 août 2017 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 